

Ecole élémentaire DESCARTES  
Allée des tilleuls  
37190 AZAY LE RIDEAU

## **Conseil d'école extraordinaire du mardi 14 mai 2013**

### **Présents :**

Parents d'élèves siégeants : Mme Chaumeau , M Chassier , M Ferrer, M Maréchaux,  
Mme Martin, Mme Aligon, Mme Cathala, Mme Lainé, Mme Douillard

Parents d'élèves observateurs : Mme Fournat-Juttant, Mme Dalus,

Mairie : M Guilloteau, M Pescher

Enseignants : Mme Bouard, M Cadiran, Mme Deprédurand, M Dubois, Mme Gardillon, M Girauldon, Mme Lambert, M Le Lann

### **Excusés :**

M Terenjew

M Lunot (pouvoir donné à Mme Lambert)

Mme Lavarenne

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

M Verdier, maire d'Azay le Rideau

Mme Gitteau, conseillère municipale

### **Objectif : Vote du conseil d'école pour la proposition d'emploi du temps de la mairie dans le cadre de la réforme du temps scolaire**

Suite à une concertation entre les élus municipaux et les enseignants, la mairie a proposé un emploi du temps pour l'école élémentaire avec des horaires réaménagés dans le cadre de la réforme du temps scolaire. Les communes de Cheillé et de Villaines les Rochers vont, elles aussi, appliquer cette réforme dès 2013. Une organisation va pouvoir être faite afin que le personnel d'animation embauché pour la réalisation des APE (activités péri-éducatives) puisse être le même pour les 3 communes, ce qui facilitera les recrutements. Un coordinateur va être embauché afin de s'occuper de la mise en place du projet éducatif et des activités sur les 3 communes.

Le conseil d'école a voté « OUI » à l'unanimité la proposition de la mairie pour les horaires suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8H30 à 12H00	8H30 à 12H00	8H30 à 11H30	8H30 à 12H00	8H30 à 12H00
Pause méridienne 1H30		CANTINE	Pause méridienne 1H30	
13H30 à 15H00	13H30 à 15H00		13H30 à 15H00	13H30 à 15H00
15H00 à 16H15	15H30 à 16H15		15H00 à 16H15	15H30 à 16H15

**DONC :**

Classe 5H00	Classe 5H30	Classe 3H00	Classe 5H00	Classe 5H30
APE programme 1H15	APE 45'		APE programme 1H15	APE 45'

**Attention :** Cet emploi du temps n'indique pas les APC (activités pédagogiques complémentaires) qui seront gérées par les enseignants. Elles auront lieu pendant les temps d'APE. Les enseignants seront vigilants à les positionner lors des APE de 45 minutes afin que tous les enfants puissent profiter des activités proposées par la mairie. Toutefois, cela ne sera peut-être pas toujours possible. Les parents choisiront donc s'ils préfèrent que leurs enfants aillent en APC (avec les enseignants) ou en APE (activités proposées par la mairie).

Pour information, les enseignants encadrent 1 heure d'activités pédagogiques complémentaires (APC) en 2x30' ou 1x1h.

Ces activités poursuivent 3 objectifs, définis en conseil de maîtres :

- Aide aux élèves en difficulté
- Projets d'école
- Aide au travail personnel.

► **Les activités pouvant être proposées par la mairie seront (liste non exhaustive)**

Théâtre	Echecs	Piscine (en juin)
Arts du cirque	Arts plastiques	Chorale (projet d'école)
Musique	Médiathèque	Vannerie
Culture patrimoine	Photo	Sport
Informatique	Activité « journal »	

Découverte de langues étrangères (voir avec institut de Touraine) ou nouveaux résidents anglais d'Azay-le-Rideau).

Activités nature (arbre voyageur, ONF, PNR)

Collaboration du Collège d'Azay, de la Segpa (cuisine et jardinage) et de l'AFCS qui proposent des intervenants.

Liaison avec Familles Rurales, Mille et une pattes.

Les enseignants demandent toutefois une activité encadrée « jeux libres » dans la cour.

► Les salles d'informatique, d'arts plastiques, la bibliothèque et la salle polyvalente de l'école pourront être utilisées. Il sera possible d'organiser des activités sportives au sein de l'atelier fer du collège.

► Les élèves devront s'inscrire à l'avance aux activités pour des périodes de 6 semaines (de vacances à vacances).

► Un temps d'aide aux devoirs sera proposé par la mairie pour les APE de 45'. Une surveillance sera organisée pour les élèves qui préfèrent jouer.

► Les particuliers qui souhaiteront proposer une aide bénévole pour la réalisation des activités pourront se faire connaître auprès du coordinateur. Ces aides bénévoles seront acceptées dans le but d'enrichir les activités mais en aucun cas une personne bénévole ne remplacera un animateur formé.

► La réforme prévoyait 45 min par jour (lun, mar, jeu, ven) d'APE et APC, soit 3 heures par semaine.

La mairie a ajouté 1h de temps d'APE sur la semaine pour qu'il y ait assez de temps pour aménager des vraies activités, soit 4 heures par semaine.

► **Le temps de cantine**

La pause méridienne sera de 1h30 au lieu d'1h45 actuellement.

Une visite de la cantine d'Evres et de Savonnières a été réalisée par les élus locaux afin de prendre exemple sur leur organisation. En effet, les élèves y sont plus nombreux et

la pause méridienne qui dure 1h30 se passe apparemment très bien avec un self qui fonctionne en flux continu.

Les parents élus ont émis une inquiétude à ce sujet.

En effet, une nouvelle organisation a été mise en place avant les vacances de printemps à la cantine afin de réduire le temps de repas d'1/4 d'heure. Malheureusement, une mauvaise compréhension au sein de la mairie et une non-information à l'école a amené un stress supplémentaire lors du temps de cantine. Les enfants ont été contraints pendant quelques jours à manger en 1/4 d'heure. C'est en cherchant à en savoir plus que les parents d'élèves ainsi que Mme Lambert ont découvert qu'une nouvelle organisation avait été mise en place.

Aujourd'hui, la mairie ainsi que l'équipe enseignante assurent que le problème serait résolu. Le personnel de cantine étant désormais bien informé, les enfants ne seraient plus sous pression sur le temps de repas. Une réunion avec les délégués de classe a eu lieu afin de les prévenir et ils ont transmis l'information à l'ensemble des élèves.

Les parents d'élèves ont rappelé l'importance d'un repas pris sans stress.

Les élus locaux aimeraient mettre en place avant les vacances d'été le service en flux continu (les 3 services seraient supprimés et les élèves entreraient par groupe de 15 lorsque des places se libèreront). Les parents élus ont demandé que l'école, les élèves et les parents soient prévenus dès que cette organisation sera possible. La mairie a accepté.

**Une réunion d'information sur le déroulement de l'année scolaire 2013/2014 aura lieu le jeudi 27 juin à 20H à la salle polyvalente de la zone d'activité de la Loge. La présence de l'ensemble des familles est fortement souhaitée afin que l'année 2013/2014 puisse démarrer dans les meilleures conditions.**

**Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 25 juin 2013 à 18h**

*Vu, la secrétaire de séance*

*Vu, la directrice*

Céline CATHALA

Françoise LAMBERT

Ce compte rendu est transmis à tous les membres du conseil d'école et il est mis en ligne sur le site internet de l'école. Des exemplaires papier peuvent être donnés aux familles qui en font la demande.